

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 8 septembre 2025**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

1. Législation

1.1 Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2 Adoption de l’ordre du jour

133-09-2025

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
 Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

134-09-2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
 Appuyée par M^{me} Roxanne Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 soit adopté comme présenté.

2. Administration générale

2.1 Comptes à payer et payés

135-09-2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 12 août au 8 septembre 2025, pour un montant total de 446 202.18 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu’il a

fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 12 août au 8 septembre 2025 pour une somme qui totalise 446 202.18 \$.

2.2 Dépôt du rapport de délégation

Le greffier-trésorier fait dépôt du rapport de délégation de dépense, tel que prévu à l'article 2.14 du règlement 838-2023 ainsi que l'article 961.1 du Code municipal comprenant l'ensemble des transactions effectuées précédemment à un délai de 25 jours avant son dépôt, mais qui n'ont pas été rapportés précédemment dans le rapport des comptes à payer ou payer.

2.3 Cotisation 2025-2026 - Chambre de Commerce du Grand Joliette

136-09-2025

ATTENDU QUE la cotisation à la Chambre de commerce du Grand Joliette au montant de 300 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

1. De renouveler l'adhésion pour 2025-2026 avec la Chambre de Commerce du Grand Joliette au montant de 300 \$ (avant taxes);
2. Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Associations et abonnements - élus » (02-11000-494).

2.4 Demande d'émission de deux (2) cartes approvisionnement de crédit VISA

137-09-2025

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la culture de la Municipalité doit se prévaloir de deux (2) cartes approvisionnement pour procéder à l'achat de matériel et pour divers événements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,

Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- De procéder à la demande de deux (2) cartes approvisionnement au montant de 500 \$ chacune pour le Service des Loisirs et de la Culture;
- 2- D'autoriser madame Jacinthe Mercier, directrice du service des finances et greffière-trésorière adjointe, à signer les documents inhérents à la demande, pour et au nom de la Municipalité;
- 3- D'autoriser messieurs Michel Dupuis, maire, Joachim Larochelle-Courchesne, conseiller district no 1 et maire suppléant, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier et madame Jacinthe Mercier, directrice du service des finances et greffière-trésorière adjointe à être gestionnaires du compte visa approvisionnement Desjardins;
- 4- De joindre copie conforme de la présente résolution au formulaire de demande du Service de carte Desjardins.

2.5 5 à 7 Chambre de commerce du Grand Joliette - Inscription

138-09-2025

ATTENDU le 5 à 7 de la Chambre de commerce du Grand Joliette;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner l'inscription de M. Jean Lemieux, conseiller du district no 6, au 5 à 7 de la Chambre de commerce du Grand Joliette, au coût maximal de 45 \$ pour les membres;
- 3- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste frais, déplacement et représentation - élus – « 02-11000-310 ».

2.6 Remplacement du responsable de la protection des renseignements personnels

139-09-2025

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (*Loi 25*) exige la désignation d'un responsable de la protection des renseignements personnels et qu'il y a lieu de remplacer dans un contexte de réorganisation des tâches;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, nomme madame Jacinthe Mercier, directrice du service des finances et greffière-trésorière

adjointe possède les compétences requises pour assumer cette responsabilité;

- 3- Cette personne sera chargée de veiller à la conformité des pratiques de la municipalité en matière de collecte de renseignements, de communication, de conservation et de destruction de renseignements personnels;
- 4- La présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

2.7 Collectif d'assurance des municipalités de Lanaudière – Cahier des charges

140-09-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a été mandatée individuellement par les membres du regroupement d'assurance de procéder à l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE le courtier a préparé le document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Il est proposé de mandater monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général adjoint pour procéder à l'appel d'offres public.

2.8 Télécommunications - Changement de fournisseurs de services de téléphonie

141-09-2025

ATTENDU QUE la Municipalité utilise actuellement les services de téléphonie de Bell;

ATTENDU QUE la Municipalité aimerait procéder au changement de fournisseur de services téléphonie, en mettant fin au contrat avec Bell conformément aux modalités contractuelles lié au compte 450 7554782 (293);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare mandate monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tout document nécessaire pour effectuer ce changement et assurer la transition des services.

2.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 861-2025, abrogeant le règlement 721-2016

- 142-09-2025
- M. Joachim Larochelle-Courchesne, conseiller du district n° 1, par la présente :
- Donne avis de motion qu’il sera adopté, ultérieurement, le règlement 861-2025, abrogeant le règlement 721-2016.
 - Dépose le projet de règlement.
 - Les dépenses ont été assumées à même le fond courant.

2.10 **Demande d’aide financière - Agrandissement de la Mairie – Volet 1**

143-09-2025

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d’aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet d’agrandissement de la Mairie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1-

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2-

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;
- 3-

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s’engage à respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle;
- 4-

Que la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- 5-

Que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

3. Voirie

3.1 **Rappel des journaliers saisonniers au Service des travaux publics, parcs et immeubles**

144-09-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare se doit de rappeler l’embauche de deux (2) employés journaliers saisonniers au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QU’ il y a de multiples tâches à accomplir avant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare fasse le rappel à l’embauche de messieurs Nicolas Charest et Benjamin Valois, du 19 octobre au 5 décembre 2025, au Service des

travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

3.2 Étude géotechnique et environnementale de site (ÉES phase II) pour la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable – Octroi du contrat à une firme d'ingénierie

145-09-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit faire l'étude de reconnaissance de sol et d'évaluation environnementale du site ÉES phase II;

ATTENDU la proposition de services professionnels de la firme d'ingénierie *Consultation GéoTex inc.*, datée du 5 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *Consultation GéoTex inc.*, au montant de 49 721 \$, plus taxes, pour l'étude géotechnique et environnementale de site (ÉES phase II) pour la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable;
- 3- Cette dépense affectera le poste budgétaire 03-31000-000 Affectation d'activités investissement (lié à 23-05200-725 IMMOBILISATION - AQUEDUC).

3.3 Résolution pour le déplacement de la piste cyclable

146-09-2025

ATTENDU QUE la piste cyclable qui est située le long du chemin de la Visitation (2 côtés) ne répond plus adéquatement aux besoins des usagers en matière de sécurité et d'accessibilité;

ATTENDU QUE le déplacement d'une partie de la piste cyclable permettrait une meilleure sécurité pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour le déplacement de la piste cyclable à partir de l'avenue des Lilas vers les limites de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

4. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

5. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 21 h 01.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.